

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 MAI 2008**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettre du 16 avril 2008, s'est réuni le 22 mai 2008 à 18h30 à l'Hôtel de ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire (sauf pour la question n°5 A)

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON – **Monsieur CARLES** – **Madame FOLI** –

Monsieur BIDOUILH – **Monsieur BOUREAU** – **Madame**

COMBES – **Monsieur TEJEDOR** – **Monsieur RIGOUT** – **Madame**

LABORDE – **Madame COUFFIGNALS** – **Mademoiselle**

BUISSON – **Madame CHAGNEAU**

Adjoints

Madame BASTIEN-CANDOTTI – **Madame BENNAMA** –

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE – **Monsieur BOYE** – **Monsieur**

BRIAND – **Madame CAMBOULIVES** – **Madame CHEZE** – **Madame**

COUDREAU – **Madame DEQUEKER-THEETEN** – **Monsieur DUBOS** –

Monsieur GABARRE – **Monsieur GOMEZ** – **Madame GUERY** –

Monsieur INDELICATO – **Madame IZAGA** (jusqu'à la question n°10)

– **Monsieur LEONARD** – **Madame MASSETTE** – **Madame**

NENADITCH – **Madame POINSOT** – **Monsieur RASTOUL** (jusqu'à la

question n°13) –

Conseillers municipaux

ETE ABSENTS EXCUSES OU AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur AJAS, conseiller municipal, a donné pouvoir à **Monsieur LOUMAGNE**, Premier adjoint,

Madame IZAGA, conseillère municipale, a donné pouvoir à **Madame DEQUEKER-THEETEN**, conseillère municipale, à partir de la question n°11.

Monsieur RASTOUL, conseiller municipal, a donné pouvoir à **Monsieur BRIAND**, conseiller municipal, à partir de la question n°14.

MONSIEUR LE MAIRE n'a pas participé au vote de la délibération n°5 A.

Mesdames CAMBOULIVES, DEQUEKER-THEETEN, IZAGA (ayant donné pouvoir à Madame DEQUEKER-THEETEN à partir de la question n°11) et POINSOT, conseillères municipales, et Messieurs BRIAND, LEONARD, et RASTOUL (ayant donné pouvoir à Monsieur BRIAND à partir de la question n°14), conseillers municipaux, n'ont pas participé au vote des questions n° 19 A, 19 B, 20 A, 20 B, 20 C, 20 D.

- Nombre de conseillers en exercice : 35
- Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
sauf pour la question n°5 A : 34
et pour les questions 19 et 20 : 28
- Date de convocation : 16/05/2008
- Date d'affichage : 16/05/2008
- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : 16/05/2008

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE a été désignée secrétaire de séance.

Lors de cette séance du 22 mai 2008, les questions ci-dessous ont été abordées et les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité sauf mention spéciale.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteurs :
MONSIEUR LE MAIRE
et les adjoints concernés

CETTE DELIBERATION N'EST PAS SOUMISE AU VOTE

Monsieur le Maire a rendu compte des décisions qu'il a été amené à prendre depuis le 25 mars 2008.

1 -DELIBERATION RENDANT COMPTE DE DECISIONS

1.1 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS DE
BLAGNAC POUR LE SPECTACLE « TAOUB »
(montant : 2 550,80 € TTC)

1.2 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 MARS 2008 :

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA
SOCIETE « MARYSE ET JEAN LOUIS ANIMATIONS » POUR
L'ORGANISATION DE DIVERSES ANIMATIONS
(montant : 1 070 € TTC)

1.3 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 26 MARS 2008 :

DIRECTION JEUNESSE ET EDUCATION :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE
AVEC LA « SARL DOMAINE DE LA TAILLADE » POUR
L'ORGANISATION D'UN SEJOUR DE VACANCES POUR ENFANTS
DURANT L'ETE 2008 A LA FERME DE LA TRUYERE (15)
(montant : 17 820 € TTC)

1.4 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 27 MARS 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
SPECTACLE « ORGANUM » CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DES
BEATITUDES POUR L'UTILISATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME
DES SEPT DOULEURS **(montant : 100 € TTC)**

1.5 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MARS 2008 :

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE
DE LOCAUX (SALLE AU FOYER LAYRAC ET SALLE UTRILLO) A
L'ASSOCIATION « BLAGNAC DANCE ACADEMY »

- 1.6 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MARS 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION
« SOMUC » POUR UN CONCERT(**montant : 490 € TTC**)
- 1.7 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 MARS 2008 :**
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE
D'UN LOCAL COMMUNAL A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE
PROTECTION CIVILE DE LA HAUTE-GARONNE (ADPC31)
- 1.8 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « CUMULO NIMBUS » POUR LA MISE EN PLACE D'UN
ATELIER DE REALISATION D'UN COURT METRAGE
(**montant : 2 550,80 € TTC**)
- 1.9 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 1^{er} AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS
PULLMAN TOULOUSE AEROPORT DE BLAGNAC POUR LE SPECTACLE
« SYLVIE GUILLEM/AKRAM KHAN » (**montant : 4 780 € TTC**)
- 1.10 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'HOTEL IBIS DE BLAGNAC POUR LE SPECTACLE « WAXTAAN »
(**montant : 1 168,20 € TTC**)
- 1.11 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE
AVEC LA COMPAGNIE GUIXOT DE 8 POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
ANIMATION (**montant : 4 300 € TTC**)
- 1.12 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 2 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION
D'UN SPECTACLE POUR LA MANIFESTATION « FETE DES RUES
PIETONNES » DU 27 JUIN 2008 (**montant : 5 686,45 € TTC**)
- 1.13 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 3 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
RENOUVELLEMENT DU MARCHE DE PRESTATIONS GRAPHIQUES POUR
ODYSSUD SPECTACLES (**montant minimum : 30 000 € HT et
maximum : 65 000 € HT**)

- 1.14 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 4 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « CUMULO NIMBUS » POUR UN ATELIER
« ANIMATION DIRECTE SUR PELLICULE 35mm »
(montant : 200 € TTC)
- 1.15 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « LA MENAGERIE » POUR LA MISE EN PLACE
D'ATELIERS DE DECOUVERTE DU CINEMA D'ANIMATION
(montant : 2 632 € TTC)
- 1.16 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
MARCHE DE PRESTATIONS DE CONSEIL ET FORMATION A
L'ENTRETIEN ANNUEL D'APPRECIATION DE L'ENSEMBLE DU
PERSONNEL AVEC INITIATIVE RH **(montant minimum : 40 000 €
HT et maximum : 80 000 € HT)**
- 1.17 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « LA GLANERIE » POUR L'ANIMATION D'UN ATELIER
« CREATION DE FAMILLES D'EPOUVANTAILS »
(montant : 428 € TTC)
- 1.18 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
FIXATION POUR L'ANNEE 2008 DU PRIX DES LOYERS ET CHARGES
DES SIX LOGEMENTS SOCIAUX SIS AU 1 RUE DE BUCHES
- 1.19 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
D'EQUIPEMENTS DIVERS AVEC LA MAISON COMMUNE EMPLOI
FORMATION DU NORD OUEST TOULOUSAIN DANS LE CADRE DU
« POINT D'APPUI » DE LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

- 1.20 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « PRISM» POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS
INTITULES « LE RENDEZ-VOUS DES PARENTS »
(montant : 1 800 € TTC)
- 1.21 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 7 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION – SERVICE
ENSEIGNEMENT :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION
DU SPECTACLE « L'OMBRE OBSTINEMENT » AVEC LA COMPAGNIE
« LA BARAQUE » **(montant : 3 000 € TTC)**
- 1.22 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION – SERVICE
ENSEIGNEMENT :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE RESERVATION DE BILLETS D'AVION
AVEC LA SCOP-SARL « LIBRE COURS » POUR UN SEJOUR A
BUXTEHUDE DE 10 ADOLESCENTS ET DEUX ANIMATEURS
(montant : 2 868 € TTC)
- 1.23 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION CADRE DE FORMATION
« FORMATIONS CONTINUES COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES »
AVEC LE CNFPT
- 1.24 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « AUTORISATION DE
CONDUITE PEMP CAT 1A » AVEC SEPT FORMATION
(montant : 1 500 € TTC)
- 1.25 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « AUTORISATION DE
CONDUITE R389 CATEGORIE 3 » AVEC SEPT FORMATION
(montant : 1 500 € TTC)
- 1.26 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « LES GRANDES
AIRES MUSICALES DU MONDE » AVEC L'ASSOCIATION
« OPERA » **(montant : 630 €)**

- 1.27 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « LA RESTAURATION
DIFFEREE PRINCIPE DE LA LIAISON FROIDE » AVEC MADAME
LAFFONT, DIETETICIENNE (**montant : 525 €**)
- 1.28 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 9 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONTRAT D'ASSURANCE SPECIFIQUE EN CAS D'ANNULATION DU
SPECTACLE « SACRED MONSTERS » AVEC SEFRAC (REPRESENTANT
GENERALI) (**montant : 2 200,37 € TTC**)
- 1.29 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 AVRIL 2008 :**
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-
GARONNE :
DEMANDE DE REMPLACEMENT DU CABLE D'ECLAIRAGE PUBLIC VOLE
SUR LE CHEMIN DES PRES – ACCEPTATION DE LA CHARGE
FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE
(**montant : 14 645 € TTC**)
- 1.30 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION
D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION P. PATUS
(**montant : 1 630 € TTC**)
- 1.31 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 AVRIL 2008 :**
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT VRD DE LA
ZAC DU GRAND NOBLE (PROGRAMMATION 2008-2009) AVEC AXE
INGENIERIE POUR UN MONTANT DE **29 995,68 € TTC**
- 1.32 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 AVRIL 2008 :**
MARCHE DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT DES SYSTEMES
D'OUVERTURES DU PAVILLON B.LATHIERE A BLAGNAC AVEC LA
SOCIETE FBS A MAZERES/SALAT (**montant : 61 296,79 € TTC**)
- 1.33 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 AVRIL 2008 :**
DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE :
ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE
SERVICES AVEC LA SOCIETE INO-31 POUR LA DISTRIBUTION DU
JOURNAL « FORUM »
- 1.34 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 AVRIL 2008 :**
DEPARTEMENT DE LA COMMUNICATION EXTERNE :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
LA SOCIETE « AUTRE VOIE » POUR LA REDACTION D'ARTICLES
DANS « FORUM » (**montant : 130 € HT**)

- 1.35 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 AVRIL 2008 :**
DIRECTION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :
ADOPTION D'UN CONTRAT POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE
RELATIVE A LA RECHERCHE DES CAUSES DE PROLIFERATION ALGALE
DANS LES BASSINS AQUATIQUES DU PARC DES RAMIERS AVEC
ECCEL ENVIRONNEMENT (**montant : 4 724,20 € TTC**)
- 1.36 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 15 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION D'ASSISTANCE A LA
MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE MARCHE DANS LE DOMAINE
DES ASSURANCES AVEC LE CABINET JULIEN
(**montant : 5 200 € HT**)
- 1.37 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE REPRESENTATION (COMMUNICATION
D'UNE ŒUVRE AU PUBLIC) AVEC MONSIEUR JEAN-LOUIS TOUTAIN
POUR L'EXPOSITION DE SCULPTURES MONUMENTALES AU CENTRE
VILLE (**montant : 20 000 € TTC**)
- 1.38 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION – SERVICE
ENFANCE :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « LA GLANERIE » POUR L'ORGANISATION
D'ATELIERS RECUP'ART AU CENTRE DE LOISIRS DE PINOT
(**montant : 330 € TTC**)
- 1.39 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU POSTE
« PATINOIRE » - ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE
AFFERENTE A LA COMMUNE (**montant : 28 544 €**)
- 1.40 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2008 D'UNE CONVENTION DE
PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LE COMITE LOCAL POUR LE
LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES DE LA HAUTE-GARONNE (CLLAJ
31) (**montant annuel : 29 980 € TTC**)
- 1.41 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION
D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION TEOTIHUA
(**montant : 825 € TTC**)

- 1.42 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « CENTRE DES ARTS URBAINS » : SENSIBILISATION
ET DECOUVERTE DU HIP HOP (**montant : 160 € TTC**)
- 1.43 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'EXPOSITION AVEC
L'ASSOCIATION KINOPTICA (**montant : 1 350 € TTC**)
- 1.44 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 17 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL PULLMAN
TOULOUSE AEROPORT POUR LE SPECTACLE « ISRAEL GALVAN »
(**montant : 2 630 € TTC**)
- 1.45 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 21 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « ECRITURE
CREATIVE » AVEC LE « PETIT ATELIER DES MOTS »
(**montant : 900 €**)
- 1.46 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DES SPORTS ET LOISIRS :
CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
« FANFARE OBA BRESIL » AVEC L'ASSOCIATION AGUACERO
(**montant : 1 207 €**)
- 1.47 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 AVRIL 2008 :**
DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MARCHES PUBLICS :
MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION DE MATERIELS ET
LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LA VILLE DE BLAGNAC AVEC LA
SOCIETE ECONOCOM PRODUCTS AND SOLUTIONS(**montant compris
entre un minimum de 80 000 € HT et un maximum de 150 000
€ HT**)
- 1.48 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'HOTEL IBIS DE
BLAGNAC POUR LE SPECTACLE « INANNA/CAROLYN CARLSON »
(**montant : 3 378,30 € TTC**)
- 1.49 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 22 AVRIL 2008 :**
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE :
ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE
POUR LE REMPLACEMENT DE CABLES VOLES CHEMIN THEOPHILE
GAUTIER AVEC SOLUTION ANTI-VOL
ANNULE ET REMPLACE LA DECISION DU 14 DECEMBRE 2007
(**montant : 4 480 €**)

- 1.50 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 24 AVRIL 2008 :**
ADOPTION DES CONTRATS DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLES POUR LA MANIFESTATION « FETE DES RUES PIETONNES » DU 27 JUIN 2008 (**montant total : 13 574,80 € TTC**)
- 1.51 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2008 :**
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « KMK PRODUCTION » POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'INITIATION AU GRAPH DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « SKATE AGGLO TOUR 2008 »
(**montant : 170 € TTC**)
- 1.52 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2008 :**
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION « CULTURE ET DEPENDANCE SKATEBOARD » POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU « SKATE AGGLO TOUR 2008 » AU SKATE PARK DE PINOT (**montant : 1 945,03 € TTC**)
- 1.53 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2008 :**
DIRECTION TRANSPORTS ET CIRCULATION :
AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC TISSEO-SMTC PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES EXISTANTS TRAVERSES PAR LE TRAMWAY LIGNE E
- 1.54 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 25 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE LOCATION DE L'EXPOSITION « SCENES DE LA VIE VEGETALE » AVEC L'ASSOCIATION LE TAMBOUR
(**montant : 4 144 € TTC**)
- 1.55 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2008 :**
AFFAIRE SARL SOCOTEC – REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE
AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF –
DESIGNATION D'UN AVOCAT
(REQUETE EN ANNULATION N° 0801729-3)
- 1.56 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC PICTO FACTO DANS LE CADRE DU FESTIVAL « LULUBERLU » (**montant : 3 000 € TTC**)
- 1.57 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2008 :**
ODYSSUD-SPECTACLES :
ANNULATION D'UNE SEANCE DU SPECTACLE « TAOUB » - ECHANGE GRATUIT BILLETS

1.58 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2008 :

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION :
CREATION DE TARIFS POUR LES SEJOURS DE VACANCES D'ETE 2008

1.59 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROIT D'EXPLOITATION
D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION THERESE'N THERESE
(montant : 570 € TTC)

1.60 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 AVRIL 2008 :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION « LA RESTAURATION
DIFFEREE – PRINCIPE DE LA LIAISON FROIDE » AVEC MADAME
LAFFONT DIETETICIENNE (montant : 1 050 €)
ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DECISION EN DATE DU 9
AVRIL 2008

1.61 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 AVRIL 2008 :

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES :
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC
LE COMITE DE COORDINATION POUR LA PROMOTION ET EN
SOLIDARITE (CCPS) POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES
INSTALLEES SUR L'AIRE DES GENS DU VOYAGE DE BLAGNAC
(montant : 5 990 €)

1.62 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 29 AVRIL 2008 :

ODYSSUD-SPECTACLES :
CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC L'ASSOCIATION
« PAYS PAMPLEMOUSSE » DANS LE CADRE DU FESTIVAL LULUBERLU
(montant : 150 €)

1.63 – DECISION DU MAIRE EN DATE DU 30 AVRIL 2008 :

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE :
ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRET GRATUIT DE DOCUMENTS
PHOTOGRAPHIQUES ET DE CESSIION DE DROITS D'AUTEUR AVEC LES
EDITIONS PRIVAT POUR LA PUBLICATION D'UN OUVRAGE « CONCORDE
LA LEGENDE »

FINANCES
Rapporteur : Monsieur CARLES
et les adjoints concernés

2 – BUDGET PRINCIPAL 2008 : DECISION MODIFICATIVE N°2

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES :

- ⌘ 16 609 € de subventions complémentaires,
- ⌘ 2 392 € d'inscription pour régler les prestations à la SEM Blagnac Constellation le Centre de Conventions,
- ⌘ 22 000 € pour l'étude de desserte multimodale du Nord-Ouest Toulousain,

Le total des dépenses étant de 41 001 €, l'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 41 001 € de l'autofinancement budgétaire prévisionnel.

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES :

- ⌘ 2 448 € pour l'acquisition d'un panneau de basket,
- ⌘ 270 000 € pour l'acquisition de trois œuvres de Toutain,
- ⌘ 1 321 600 € d'inscriptions relatives à l'opération confiée à la SEM Blagnac Constellation pour le relogement de la brigade Equestre,

RECETTES :

- ⌘ 25 192 € de subvention d'investissement accordée par le Conseil Général
- ⌘ 660 800 € pour le relogement de la brigade Equestre.

Compte tenu de la diminution de l'autofinancement budgétaire (41 001 €) et de l'augmentation des recettes de la section d'investissement (685 992 €), l'emprunt théorique pourra être augmenté de 949 057 €.

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER ;
7 ABSTENTIONS :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

3- REGIE RESTAURATION (BUDGET ANNEXE) : DECISION MODIFICATIVE N°1

- **SECTION D'EXPLOITATION**

DEPENSES :

Le compte 6023 intitulé « alimentation » est diminué de 1 750 euros. Afin de procéder à des annulations de titre, il convient d'inscrire 1 570 € sur le compte 673. Le compte 678 intitulé « autres charges exceptionnelles » est augmenté de 180 euros.

4 - SUBVENTIONS 2008

- **Affectations de subventions**

SPORTS ET LOISIRS

- FINE GAULE BLAGNACAISE

350,00 €

Subvention exceptionnelle pour l'organisation de la journée « portes ouvertes »

- VETERANS SPORT LOISIRS DU BLAGNAC FOOTBALL CLUB **500,00 €**

Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacement en Angleterre les 7 et 8 juin 2008.

- ELAN GYMNIQUE DE BLAGNAC

1 000,00 €

Subvention exceptionnelle pour participation aux frais de déplacements à Nantes les 24 et 25 mai 2008, à Cholet les 16, 17 et 18 mai 2008, et à Valenciennes les 6,7 et 8 juin 2008, dans le cadre du Championnat de France.

- SOCIETE MERIDIONALE DES COURSES DE LEVRIERS

500,00 €

Subvention exceptionnelle pour l'organisation du Grand Prix de la ville de Blagnac.

- AERO PELOTE

1 000,00 €

Subvention attribuée par erreur à l'association « PADDEL PLUS » lors de l'établissement du budget primitif 2008.

- **Attributions de subventions**

DEVELOPPEMENT DURABLE

- UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) : 16 609 € :

8 605 € pour l'installation de ruches au parc du Ritouret

8 004 € pour l'entretien des ruches en 2008

5 – SERVICE D'AIDE À DOMICILE (BUDGET ANNEXE) :

A - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Excédent au 31 décembre 2007 : 18 329,71 €

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS (34).**

MONSIEUR LE MAIRE N'A PAS PARTICIPE AU VOTE.

B – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007

C - AFFECTATION DE RESULTAT

Report excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation 2009 : 18 329,71 €

**6 – SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION : AVENANTS DE TRANSFERT DE
COMPETENCES A LA VILLE (EQUIPEMENTS PRIMAIRES EN ZAC)**

Suite à la modification des statuts du SIVOM (arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2008) cession à la ville des marchés et conventions financières, en cours entre le SIVOM Blagnac Constellation et divers prestataires cocontractants :

- SEM Constellation (mandat d'étude et de réalisation des équipements publics en ZAC), pour un montant estimatif de travaux de 10 000 000 € HT et une rémunération forfaitaire de la SEM de 289 060 € HT,
- SA Patrimoine (protocole d'accord pour la réalisation du centre « petite enfance Andromède », pour un montant de 1 767 778 26 € HT
- CRP Consulting (marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage), pour un montant restant à payer de 18 200 € HT
- SA Avant-Projet (marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage), pour un montant restant à payer de 7 670 € HT
- Caisse d'Allocations Familiales (subvention d'investissement de 100 000 € et prêt sans intérêt de 110 000 € pour la réalisation du centre « petite enfance Andromède »),
- Conseil général (subvention d'investissement pour la réalisation du centre « petite enfance Andromède »).

**7 – ZAC ANDROMEDE : EMPRISES DES EQUIPEMENTS PUBLICS –
ENGAGEMENT DE LA COMMUNE**

Principe de l'acquisition, au fur et à mesure des besoins, des emprises foncières en vue de l'implantation des équipements publics dans la ZAC ANDROMEDE dont la commune sera maître d'ouvrage.

**8 – CENTRE DE CONVENTIONS : INTERRUPTION DE LA PROCEDURE DE
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR MOTIF D'INTERET GENERAL**

9 – TRESORIER : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Rapporteur : Monsieur CARLES**

**10 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE
RECONNAISSANCE LEGALE DE LA COMMUNAUTE DES BEATITUDES**

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER ;
2 VOIX CONTRE :
DE MONSIEUR LEONARD ET MADAME POINSOT
DU GROUPE « VIVRE MIEUX À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD
5 ABSTENTIONS :
4 ABSTENTIONS DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 1 ABSTENTION DE MADAME CAMBOULIVES**

AMENAGEMENT/TRAVAUX et COMMANDE PUBLIQUE
Rapporteurs : Monsieur BERGON
et Madame FOLI

11 - ECLAIRAGE PUBLIC – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE

A - URBANISATION DE L'AVENUE COMPANS : PROGRAMME 2008 :
PROJET DE CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE SDEGH, FRANCE TELECOM ET LA VILLE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL (22 838 € à la charge de la ville pour la partie télécommunication.)

B - AVENUE DES TILLEULS ET RUE DES TOURNESOLS : ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (38 642,00 €)

C - ECLAIRAGE PUBLIC ISSU DU POSTE 53 SATELLITE: ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (47 392,00 €)

D - POSTE 24 « LES PLATANES »: ACCEPTATION DE LA CHARGE FINANCIERE AFFERENTE A LA COMMUNE (45 733 €)

12 - ADOPTION DE MARCHES

A – CENTRES DE LOISIRS ANDROMEDE : FOURNITURE DE MATERIEL ET DE MOBILIER

Lot 1 : matériel de cuisson, laverie et matériel divers : attribué à BOUCHIAT GRANDE CUISINE (49 897 € HT)

Lot 2 : matériel frigorifique : attribué à BOUCHIAT GRANDE CUISINE ((24 690 € HT)

Lot 3 : matériel adulte : lot déclaré infructueux. Les commandes seront passées auprès de l'UGAP

Lot 4 : mobilier enfant : attribué à WESCO (71 195,38 € HT)

Lot 5 : mobilier petite enfance : lot déclaré infructueux. Consultation relancée.

Lot 6 : jeux d'enfants : attribué à WESCO (11 582,75 €)

Lot 7 : matériel ménager : lot déclaré infructueux. Les commandes seront passées auprès de l'UGAP

Lot 8 : matériel de puériculture : lot déclaré infructueux. Consultation relancée.

Lot 9 : matériel audiovisuel : attribué à CAMIF COLLECTIVITES (53 953, 14 €)

Lot 10 : structure d'évolution extérieure : attribué à CAMIF COLLECTIVITES (8 560,95 €)

Lot 11 : mobilier salle polyvalente : attribué à ALTRAD MEFRAN (5 653 € HT)

Montant total : 225 532,22 € HT

B – GESTION DU PATRIMOINE: INFORMATISATION DE LA GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE

CETTE DELIBERATION EST REPORTEE A UNE SEANCE ULTERIEURE

C – EGLISE SAINT-PIERRE: TRAVAUX DE REHABILITATION – APPROBATION DES MARCHES

Les travaux s'étendent sur l'ensemble du bâtiment et comprennent :

- la reprise de la charpente et de la toiture de la nef et du chœur
- la reprise des murs et enduit intérieur général
- la refonte de l'électricité et de l'éclairage
- la restauration des vitraux existants et création des vitraux de la nef

6 lots – Montant des marchés attribués : 502 374,94 €

13 – TRAVAUX DE DEFENSE INCENDIE DE L'AEROPORT : AVENANT N°1 A LA CONVENTION TRIPARTITE

Entre la Chambre de Commerce et d'Industrie devenue SA Aéroport Toulouse Blagnac, la Commune de Blagnac, la Société Airbus et en présence de la Compagnie Générale des Eaux devenue VEOLIA en qualité de simple observateur définissant les modalités de réalisation techniques et financières.

Montant total des travaux : 504 996,75 € HT

DEVELOPPEMENT DURABLE
Rapporteur : Monsieur RIGOUT

14 – OPERATION « L'ABEILLE, SENTINELLE DE L'ENVIRONNEMENT » : APPROBATION DU PARTENARIAT AVEC L'UNION NATIONALE DE L'APICULTURE FRANCAISE (UNAF) POUR L'INSTALLATION ET LE SUIVI DE RUCHES

- 1) fourniture et installation des ruches (8 605 €)
- 2) entretien des ruches et récolte du miel (8 004 € par an sur 3 ans).

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER ;
7 ABSTENTIONS :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

AFFAIRES SOCIALES
Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

15 – MAISON DE LA FAMILLE ET DE LA PARENTALITE : ADOPTION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE « CENTRE SOCIAL » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Prolongation de l'agrément de la Maison de la Famille et de la Parentalité jusqu'au 31 décembre 2010.

ENFANCE ET EDUCATION
Rapporteur : Madame COMBES

16 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR L'EQUIPEMENT EN MOBILIER DES STRUCTURES « PETITE ENFANCE »

Montant à subventionner : 18 394,38 € HT

SPORTS
Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

17 – UTILISATION A TITRE ONEREUX DES INSTALLATIONS SPORTIVES : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE VILLE DE BLAGNAC/CONSEIL REGIONAL/LYCEE SAINT-EXUPERY POUR L'UTILISATION ONEREUSE DES INSTALLATIONS SPORTIVES/NOUVEAUX TARIFS 2007-2008

DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES
Rapporteurs : Monsieur LOUMAGNE
et les adjoints concernés

18 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DE MEMBRES (société civile)

- Composition de la commission : 8 titulaires et 8 suppléants dont 1 titulaire et son suppléant domiciliés hors de la commune.
- Désignation par le directeur des services fiscaux du département sur proposition du conseil municipal
- Liste à établir, en nombre double soit 32 noms sur la proposition d'application de la règle proportionnelle suivante :
 - 12 x 2 noms proposés par la majorité
 - 4 x 2 noms proposés par l'opposition

19 – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

A - SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA HAUTE-GARONNE : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE

Annule et remplace la délibération en date du 16 mars 2008

Monsieur BOUREAU

B - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU TOUCH : DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES :

Annule et remplace la délibération en date du 16 mars 2008.

Monsieur GABBARRE et Monsieur BOUREAU

**CES DELIBERATIONS ONT ETE ADOPTEES
A L'UNANIMITE DES VOTANTS (28).**

**LES DEUX GROUPES D'OPPOSITION
N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE.**

**20 - DESIGNATION DES ELUS REPRESENTANT LA VILLE AUPRES DES
CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES SUIVANTS :**

***A - MAISON COMMUNE EMPLOI FORMATION DU NORD-OUEST
TOULOUSAIN (MCEF)***

B – UNION DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT DES JEUNES (UDHAJ)

C – UNION REGIONALE DE L'HABITAT DES JEUNES (URHAJ)

D - MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE (MLHG)

**CES DELIBERATIONS ONT ETE ADOPTEES
A L'UNANIMITE DES VOTANTS (28).**

**LES DEUX GROUPES D'OPPOSITION
N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE.**

RESSOURCES HUMAINES
Rapporteur : Monsieur LOUMAGNE

21 - CREATION D'EMPLOIS

AFFAIRES CULTURELLES
Rapporteur : Madame Laborde

**22 – ACQUISITION DE TROIS SCULPTURES DE L'ARTISTE PEINTRE
SCULPTEUR JEAN-LOUIS TOUTAIN**

Montant de l'acquisition : 270 000 €

**CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
28 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER ;
7 ABSTENTIONS :
4 DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND
ET 3 DU GROUPE « MIEUX VIVRE A BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD**

QUESTIONS DIVERSES

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE POSEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 20H20**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN
MAIRIE.**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A
L'HOTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES
DELIBERATIONS.**